GROUPEMENT TRANSFRONTALIER EUROPÉEN

*Une association au service des frontaliers*

## 7 bonnes raisons d'adhérer

+ une association reconnue pour défendre vos droits
+ une assistance téléphonique
+ **un conseil juridique, social et fiscal**
+ le dépôt de CV et la consultation d'offres d'emploi en Suisse
+ l'abonnement au Frontalier Magazine
+ l'accès aux autres supports d'informations (internet, newsletter, etc…)
+ des réductions pour vos vacances et vos loisirs

***PARCE QU'UNIS, il est plus facile de se faire entendre***

***PARCE QU'UNIS, il est plus facile de se défendre***

**Notre personnel est à votre disposition à :**

| MORTEAU | PONTARLIER |
|---|---|
| 29, Grande Rue<br>Tél. 03 81 68 55 10<br>Fax 03 81 68 55 11 | 8, Rue de Vannolles<br>Tél. 03 81 39 68 53<br>Fax 03 81 39 93 00 |
| **Tous les jours de 14h à 18h sauf le jeudi après-midi et le vendredi de 14h à 17h** | **lundi, mardi 9h-12h /14h-18h Vendredi 9h-12h / 14h-17h** |

### BULLETIN D'ADHESION

Nom .....
Prénom .....
Adresse .....
Code Postal .....Ville .....
Date de Naissance .....
Canton de Travail.....
Tél. (facultatif) .....E. mail .....
J'accepte de recevoir la newsletter du GTE, oui ☐ non ☐

Merci de retourner ce coupon, accompagné d'un chèque de 55€ à l'ordre du Groupement transfrontalier européen au :

**Groupement transfrontalier européen**
**50 rue de Genève - BP 35 - 74103 ANNEMASSE CEDEX**

**L'ACTU DU MOIS**

# INSCRIPTION AU CHÔMAGE DU FRONTALIER : MODE D'EMPLOI

En cas de licenciement ou de fin de contrat de travail, le frontalier résidant en France et travaillant en Suisse ouvre ses droits au chômage dans son pays de résidence. Toutefois, des démarches dans le pays de résidence en France ainsi que dans le pays d'emploi en Suisse doivent être nécessairement entreprises.

Dans un premier temps, il est indispensable d'obtenir le formulaire attestation de l'employeur dûment complété par l'employeur suisse et remis à la fin du contrat. A noter que ce document est distinct du certificat de travail. Ces deux documents vous seront remis au terme de votre préavis.
L'inscription au chômage en France se fait auprès du Pôle emploi soit par Internet www.pole-emploi.fr ou par téléphone au 3949 (depuis la France) ou au 00 33 1 77 86 39 49 (depuis l'étranger) mais seulement à partir du lendemain de la fin du contrat de travail qu'il ait été travaillé ou non.
Ensuite, le pôle emploi fixe un rendez-vous pour la constitution du dossier. Les pièces à apporter sont les suivantes :
- l'attestation de l'employeur dûment remplie par celui-ci (une par employeur si plusieurs emplois ont été occupés dans l'année écoulée),
- le formulaire E 301 original dûment rempli par la caisse syndicale ou cantonale de chômage,
- une photocopie de la carte de sécurité sociale ou une attestation d'affiliation,
- un relevé d'identité bancaire,
- les 13 dernières fiches de salaire.

En parallèle, il faut obtenir le formulaire E 301 auprès d'une caisse de chômage suisse cantonale ou syndicale. Il faut vous présenter auprès de cette caisse avec les documents suivants : l'attestation employeur remplie, votre contrat de travail, la copie de votre lettre de licenciement, de vos six derniers bulletins de salaire, de votre certificat de travail, de votre carte d'identité, de votre carte AVS.
Attention, l'assurance de soins doit être maintenue jusqu'au premier jour où le frontalier commencera à percevoir l'allocation chômage. C'est seulement à partir de cette date qu'aura lieu la prise en charge par la sécurité sociale. Un contact devra être pris auprès de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie). A noter que l'assurance accident de l'ancien employeur suisse est maintenue encore 30 jours après la fin du contrat.
La rupture du contrat de travail en Suisse aura également des conséquences sur la fiscalité, les allocations familiales, le deuxième pilier, la retraite. N'hésitez pas à appeler le Groupement transfrontalier européen.

Pour faciliter la recherche d'emploi sur Suisse, les adhérents du Groupement Transfrontalier Européen peuvent déposer leur CV en ligne sur le site www.frontalier.com (rubrique Emploi) et consulter les offres et les news de l'emploi. ■

**Hasna CHARID**
**Juriste Groupement Transfrontalier Européen Antennes de Morteau et Pontarlier**

On reconnaît ceux dont le cœur bat depuis toujours pour les frontaliers

Santé Strasbourgeoise

l'assurance qui a la confiance du Groupement transfrontalier européen depuis 1964

**Charquemont**
Florent MOREL
5, place de l'Hôtel de Ville
Tél : 03 81 44 01 49

**Morteau**
Sauge ASSURANCES
20, avenue du Général de Gaulle
Tél : 03 81 67 68 10

**Pierrefontaine les Varans**
SAUGASSUR
9, rue du 18 Juin
Tél : 03 81 56 12 34

**Villers le Lac**
Florent MOREL
1, rue Saint Jean
Tél : 03 81 68 00 70

MMA

L'Assureur des Frontaliers

GROUPEMENT TRANSFRONTALIER EUROPÉEN

MMA Iard - S.A. au capital de 390 203 152 € - 14 bld Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS Cedex 9 – Entreprise régie par le code des assurances - (03/2009)